

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1928)
Heft: 82

Rubrik: Assemblées générales et dividendes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblées générales et dividendes

Société de Banque Suisse.

Le bénéfice net de l'exercice 1927 se monte, en tenant compte du solde reporté à 13.430.669 fr. 59 contre 13.292.072 fr. 52 pour 1926.

L'Assemblée générale des Actionnaires du 9 mars a décidé de fixer le dividende à 8 %, d'allouer 500.000 francs à la fondation « Caisse de Pensions de la Société de Banque Suisse » et 2.000.000 à la Réserve spéciale II, ce qui portera les réserves à 42.000.000 fr. = 30 % du capital-actions et de reporter à compte nouveau 707.707 francs 35.

Comptoir d'Escompte de Genève.

Les comptes de 1927 accusent un bénéfice net, après amortissement et non compris le solde reporté de 1926, de 4.374.266 fr. 39 (contre 3 millions 857.652 fr. 47 pour l'exercice précédent).

Sur ce montant, l'Assemblée générale a décidé d'attribuer :

A la réserve spéciale (500.000 francs l'an dernier) : 1.000.000 de francs;

A la Caisse de retraite des employés et aux tantièmes : 153.941 fr. 50;

A la distribution d'un dividende de 7 % (comme précédemment) : 3.150.000 francs;

Au report à nouveau : 499.846 fr. 03 (contre 429.519 fr. 14 l'année dernière).

Banque Fédérale S. A. Zürich.

Le bénéfice de l'exercice 1927 s'élève à 6.203.042 francs 30 (contre 5.396.654 fr. 46 en 1926), y compris le solde reporté de l'exercice précédent.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 8 % sur le capital-actions de 70 millions de francs (les nouvelles actions de 20 millions de francs ne touchant que le quart du dividende), allocation de 1.000.000 francs à la réserve extraordinaire et de 500.000 fr. à la fondation « Caisse de pensions de la Banque fédérale (S. A.) ». Les réserves de la Banque se montent ainsi à la somme totale de 21.000.000 fr.

Union financière de Genève.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 7 février a fixé à 7 %, soit à 35 francs par action, le dividende de 1927 et elle a porté la réserve statutaire de 600.000 fr. à 2.000.000 fr. et le compte de prévoyance (réserve spéciale), de 400.000 fr. à 800.000 francs.

L'assemblée générale extraordinaire, qui suivit immédiatement a approuvé la proposition du Conseil d'administration d'augmenter le capital social de 20 à 30 millions de francs, par l'émission de 20.000 actions nouvelles ayant droit au dividende entier de 1928. Sur ces 20.000 actions, 1523 sont réservées en vue de l'échange des obligations 5 1/2 % de la Société restant encore en circulation, 1867 ont été placées ferme par avance et 16.610 sont offerte aux actionnaires actuels — y compris les porteurs d'actions provenant de

l'échange d'obligations 5 1/2 % converties cette année — à raison de 2 actions nouvelles pour 5 anciennes, au prix de 530 francs par action nouvelle, payable le 29 février 1928 au plus tard. La souscription ouverte du 9 au 29 février inculsivement a été rapidement couverte.

Banque de Dépôt et de Crédit (Genève).

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 763.001 francs 85, auxquels s'ajoute le report de l'exercice 1926, 14.541 fr. 25, soit un montant disponible de

Amortissements, 18.000 francs. Versement à la réserve statutaire, 40.000 francs. Versement à la réserve spéciale, 120.000 francs. Versement à la caisse de prévoyance du personnel, 15.000 francs. Dividende 6 % *prorata temporis*, 509.375 francs. Tantièmes au conseil d'administration, 53.104 francs 55. Report à nouveau, 22.063 fr. 55.

Le dividende est payable comme suit :

Actions nominatives partiellement ou entièrement libérées, 5 fr. 93 (net 5 fr. 75); actions au porteur anciennes, 30 fr. (net, 29 fr. 10); actions au porteur nouvelles, 15 fr. (net, 14 fr. 55).

Banque Cantonale Neuchâteloise.

Par arrêté du 14 février 1928, le Conseil d'Etat a décidé que le bénéfice de 3.427.646 fr. 44, contre 3.269.067 fr. 60 en 1926, sera utilisé de la manière suivante : 2.130.000 fr. pour intérêt payé à l'Etat (à 5.325 % comme précédemment) sur le capital de dotation de 40.000.000 fr.; 42.739 fr. 90 pour amortissements sur comptes « Mobilier » « Immeubles à l'usage de la Banque » et « Propriétés foncières »; 900.000 francs pour amortissements sur comptes-courants débiteurs.

Le solde de 354.906 fr. 54 sera réparti comme suit : 200.000 francs à l'Etat à titre de participation aux bénéfices; 116.666 fr. 66 au Fonds de réserve statutaire; 16.666 fr. 66 au personnel; 21.573 fr. 22 reportés à nouveau.

Société Anonyme Leu et Cie, Zurich.

L'Assemblée générale, tenue sous la présidence de M. Henry Heer, a approuvé le rapport et les comptes de 1927. Le dividende des actions de priorité a été fixé à 8 % et celui des parts de fondateur à 5 %.

Banque de Genève.

L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 7 mars a approuvé le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes de l'exercice écoulé qui accusent, y compris le report ancien de 28.682 fr. 15 et déduction faite de 312.350 fr. 55 pour amortissements, un bénéfice net de 659.466 fr. 05 qui a été réparti comme suit : à la réserve : 71.971 fr. 25; dividende 6 1/2 % aux actions anciennes : 520.000 fr.; allocation à la caisse de retraite des employés : 25.000 fr.; tantièmes : 13.381 fr. 25; report à nouveau : 29.112 francs 55.